



Le Prunaysien

La revue de la ville de Prunay sur Essonne



Sommaire

Le mot du Maire



Pages

- 03 Art et matière
- 03 Un arbre, une naissance
- 04 Carnaval des enfants
- 05 Pâques des enfants
- 05 Cérémonie du 8 Mai
- 06 Journée jeux
- 07 La sortie scolaire : France miniature
- 07 Souvenir et transmission
- 07 Dessine ton Roland Garros
- 08-09 Prunay en fête
- 09 Cinéma
- 10-11 Notre dossier : Permis de construire ...
 - 12 Mais aussi à Prunay
 - 13 Vie dans notre village
 - 13 Pharmacie de garde
 - 14 Distribution eau potable
 - 14 Travaux à Prunay
 - 15 Recette
 - 16 Fortes chaleurs
 - 16 Agenda
 - 16 Carnet



L'été est installé avec ses moments de repos bien mérités pour une grande partie des Prunaysiens. Charge à nous tous, en respectant notre voisin, de faire en sorte que cette période se passe au mieux.

Dans ce numéro, vous pourrez lire que la transmission et le devoir de mémoire perdurent à Prunay grâce au travail des enseignantes et des associations.

Il est aussi évoqué la fin des travaux d'isolation des bâtiments communaux qui permettent de contenir les coûts de fonctionnement. Nous profiterons de l'été pour en réaliser d'autres, détaillés dans ce numéro. En plus de ces travaux, les aspects sécuritaires ne sont pas oubliés, eux aussi, décrits dans cette publication. Tout ceci, avec un budget 2025 construit sans hausse de la part communale de la taxe foncière.

J'espère que les nouveaux arrivants, à qui je réitère mes souhaits de bienvenue, pourront bénéficier d'un cadre de vie dont nous sommes tous les garants.

Je terminerai en remerciant toutes les personnes qui œuvrent pour notre village et en vous souhaitant un bon été 2025, en ayant toujours une pensée pour ceux qui sont dans la peine ou qui ont des problèmes de santé, sans oublier nos agriculteurs qui œuvrent chaque jour pour nous nourrir.

Bon été à tous

Votre Maire

Patrick Pagès

Suivez l'actualité de votre ville au quotidien sur la page Facebook @PrunaysurEssonne, sur www.prunaysuressonne.fr et sur Intra-muros

Numéros de vos élus en cas d'urgence :

Patrick Pagès Mr le Maire : 06 08 69 53 74
Marc Remondin 1^{er} adjoint : 06 81 01 50 51

Mairie de Prunay sur Essonne

Tel : 01 64 99 52 17
Site : www.prunaysuressonne.fr
Mail : prunaysuressonne@orange.fr

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 9h à 12h - mardi de 18h à 19h - Fermeture le mercredi

Directeur de la Publication : Patrick Pagès **Directeur de la Rédaction** : Ludovic Gervin
Comité de Rédaction : Patrick Pagès, Marc Remondin, Virginie Couvillers, Lorène Gourio, Ludovic Gervin,



www.prunaysuressonne.fr

Art et matière

Le traditionnel salon s'est parfaitement déroulé et le salon photo de Prunay a reçu un excellent accueil des visiteurs.

Cette année, ceux-ci ont pu découvrir, en plus des 11 artistes, les œuvres des enfants de notre école qui ont découvert le procédé cyanotype et qui ont œuvré après avoir été informés par Quentin Kheyap (commissaire du salon photo) sur ce procédé d'écriture de la lumière en photographie, mis au point en 1842. L'invité d'honneur était Daphné Beauvais.

Jean Paul Nouret a reçu le prix du public et Marie-Lys Hagenmuller a été récompensée par le prix de la Commune.



Un arbre une naissance

Depuis 2008, à Prunay, des arbres sont plantés pour célébrer les naissances.

Les premiers embellissent l'aire de jeux de la rue de la vallée, d'autres bordent la départementale, ensuite a été créé le verger des naissances, et depuis quelques années les arbres sont plantés dans le bois proche du cimetière.

C'est ainsi que ce samedi 25 janvier, nous nous sommes réunis pour honorer les derniers nouveaux nés. Les familles de Elyna, Enola, Kelyo et Agathe ont participé, avec l'aide de Thierry, à perpétuer cette tradition.

Après tant d'efforts, tout le monde s'est réuni autour de petites douceurs et d'un verre de jus de pommes de Prunay, obtenu grâce au pressage des pommes des premiers arbres plantés à l'aire de jeux.



Carnaval des enfants

Bonjour je m'appelle Alicia GERVIN, j'ai 20 ans et dans le cadre de mon projet lors de mes études, j'ai organisé une **journée sur le thème du carnaval**, destinée aux enfants et adolescents de **3 à 10 ans**.

L'objectif était de proposer un moment festif et convivial à travers des activités variées, favorisant la créativité, la socialisation et la découverte de la culture carnavalesque.

Cette journée s'est déroulée le 8 mars après-midi à la salle des fêtes avec la participation de 8 enfants, accompagnés de 2 bénévoles de l'Amicale (Virginie et Lorène).

Au programme de cette journée, un concours du meilleur déguisement où tous les participants ont eu l'occasion de défiler accompagnés de musique et où chacun a pu recevoir un prix.

En effet, tous les enfants ont eu des sachets de bonbons ainsi qu'une tente Astérix et une boisson pétillante (pour le premier seulement). Un atelier tatouage a également été proposé par Lorène, très apprécié des enfants. Les enfants ont pu participer aussi à des jeux comme la chaise musicale. La journée s'est alors fini par un goûter et une collation.

Grâce à ce projet, j'ai développé des compétences en **organisation d'événements, gestion de groupe et d'adaptation aux imprévus**, cela m'a beaucoup apporté sur le plan personnel et professionnel.

Merci à l'amicale pour leur confiance et leur aide, et plus particulièrement à Virginie et Lorène.



Pâques des enfants

Petit changement cette année, notre Rallye photos de Pâques s'est déroulé le samedi 12 Avril dernier dans une ambiance joyeuse et conviviale.

Quinze petits photographes, armés de leur curiosité et de leur créativité, ont arpenté les rues et les recoins de Prunay à la recherche des treize prises de vues à réaliser.

Ce parcours ludique et instructif a permis aux enfants de découvrir leur environnement sous un nouvel angle, tout en développant leur sens de l'observation.

Après cette chasse aux images, un moment de partage chaleureux autour de gourmandises chocolatées a été offert, ravissant petits et grands.

Cette matinée laissera à chacun de beaux souvenirs à conserver.



Cérémonie du 8 Mai

A l'occasion de la cérémonie commémorative organisée en hommage à celles et ceux qui ont marqué notre histoire, la commune a vécu un moment fort de recueillement et de solidarité.

Nous remercions chaleureusement Monsieur Jean-Philippe Dugoin-Clément, Maire de Mennecey et Vice-Président du Conseil Régional d'Île-de-France, pour sa présence, témoignant de son attachement à notre territoire et aux valeurs de mémoire partagée.

Cette cérémonie n'aurait pu avoir lieu sans la participation de l'Union Nationale des Combattants (UNC) de Milly, du Souvenir Français, ainsi que des Sapeurs-pompiers de Maisse, accompagnés des élus Prunaysiens et voisins des communes proches.

Nous saluons également la présence des élèves de CP et CE1 de l'école de Prunay, qui, par leur participation, perpétuent le devoir de mémoire auprès des jeunes générations. Leur implication, accompagnée de celle de leurs enseignants, est un symbole fort d'espoir et de continuité.

La municipalité remercie également les habitants venus se joindre à cette cérémonie.

Enfin, une mention spéciale à nos trois jeunes porte-drapeaux prunaysiens : Pauline, Cristina et Timothé. À travers cette cérémonie, Prunay-sur-Essonne démontre une fois de plus l'importance qu'elle accorde à la mémoire collective, au respect des valeurs républicaines et à la transmission intergénérationnelle.

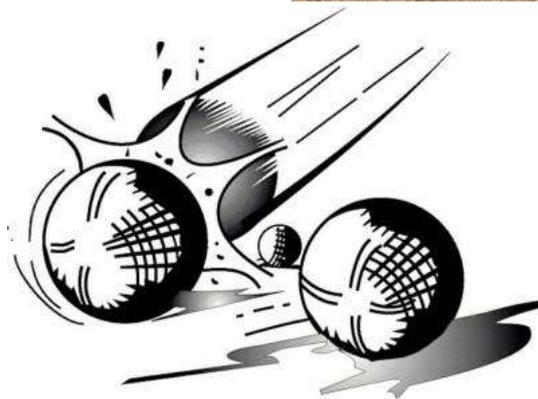


Journée Jeux

C'est par une belle journée du 17 Mai que les bénévoles de l'Amicale se sont retrouvés pour faire des parties de pétanque et proposer toute sorte de jeux de société.

Après avoir nettoyé le terrain, nous avons partagé un pique-nique sorti du sac dans la salle polyvalente et entamé les premières parties de boules pour les uns et jeux de société pour les autres.

Si pour cette première édition, nous n'étions pas très nombreux, tous les participants ont souhaité renouveler l'opération et l'Amicale proposera une autre date prochainement.



La sortie scolaire : la France miniature

Le 22 mai, l'école est allée à France miniature en car.

« Cela nous a permis de découvrir les monuments de France car cette année, le thème de nos projets était « le voyage ».

On a vu la Tour Eiffel, l'arc de Triomphe, le stade de France, Fort Boyard, de beaux châteaux, le mont Saint Michel, les arènes d'Arles, Carcassonne, des villages de différentes régions, des trains et beaucoup de monuments. Il y avait des jeux de Fort Boyard, c'était très amusant.

On a fait un pique-nique au bord de l'eau et on a vu des canards et un caneton. Il y avait aussi des gros poissons.

Des parents nous ont accompagnés.
C'était super ! »

Les élèves de CP



Souvenir et transmission

Avec l'association le Souvenir Français, le vendredi 6 juin, nos élèves de CM1 et CM2, accompagnés de leurs enseignantes et quelques parents, se sont rendus à Paris pour visiter l'arc de triomphe et participer au ravivage de la flamme sur la tombe du soldat inconnu (Cette action est réalisée chaque jour à 18h30 avec un cérémonial et un recueillement important).

Deux jeunes Prunaysiennes, Elena Rousselet et Pauline Bouloré ont accompagné M. Le Maire pour déposer une gerbe.

L'émotion était de mise pour les trois, et gageons que cette instant restera gravé longtemps dans les esprits de ces jeunes.



Dessine ton Roland Garros

Les élèves de la classe de CE1 de Prunay ont participé à l'opération « Dessine ton Roland Garros » au mois de mars.

« Nous avons réalisé un court de tennis avec de la terre battue ainsi que les tribunes. Nous avons aimé construire le terrain c'était amusant. Il y a eu 160 écoles dans toute la France qui ont participé. Le premier prix était une journée complète à Roland Garros. Malheureusement, nous avons perdu mais nous avons gagné 2 lots :

- Une affiche du tournoi 2025 sous forme de bande dessinée,
- Un sac contenant un kit de tennis : 25 raquettes, 2 filets, des balles en mousse, des élastiques...

Nous pouvons jouer au mini tennis dans la cour de l'école. Ce projet était chouette. »

Les élèves de CE1.



Prunay en fête

Comme l'année dernière, la Fête de notre village, du mois de juin a bénéficié d'une météo estivale (même un peu trop !).

Tout avait commencé le vendredi 21 Juin au soir pour la fête de la musique avec le food Truck MIKE'ANGEL qui a proposé ses spécialités Américaines accompagné d'un concert de OpusXX et du traditionnel embrasement de Monsieur Prunay.

Puis le dimanche très matinal, le vide-greniers a attiré de nombreux exposants et de non moins nombreux badauds, venus dénicher des trésors !

Le spectacle proposé par les élèves des deux classes de Prunay, et imaginé par leurs institutrices a de nouveau, rencontré un franc succès. Il a été ovationné par le public venu nombreux.

Sans oublier, l'exposition des créations artistiques de ces mêmes élèves dans la salle.

Mais cette année, de nombreux événements proposés dans les communes environnantes, ont attiré les visiteurs et malgré la prestation du groupe musical « New Tone » qui a enchanté tout le public resté présent, la fête s'est achevée plus tôt que prévu.

Fête de la musique



Vide greniers



Merci aux entreprises pour leur participation à ces festivités :

Créa Bois 91
La boucherie du Limousin au gatinais
Travaux Publics de Soisy #TPS,
Recyclerie du Gâtinais,
ACF-Concept,
Aériance,
Brico marché,
Leclerc Malesherbes,
l'institut Les P'tites Coquettes,
Weldom oncy,
Amplitude,
Desta&Crieb,
FPV,
Le miel de Prunay,

Sea Life Aquarium,
château de St Fargeau,
le Labyrinthe de la Brie,
Zoo de la Palmyre,
Le Bowling City,
centre aquatique des 2 Vallées,
Le Délice Maissois,
Passiflore,
Le Pain des 2 Vallées,
Gatichanvre,
Musée des transports de Pithiviers ,
Musée du Cirque,
Université Paris Saclay
Musée Jean Salis,

Cinéma

Ce projet a pour ambition de créer un lieu accessible à tous, dédié à la culture, au partage et à la rencontre.

En plus de proposer une offre cinématographique variée pour chaque génération, le futur cinéma contribuera à renforcer la cohésion sociale et à dynamiser la vie locale. C'est également un levier de développement économique : il participera à l'attractivité de la zone d'activités, soutiendra les commerces et favorisera la création d'emplois.

L'inauguration du nouveau complexe de 4 salles comprenant 533 places a eu lieu le mardi 24 juin au soir, en présence de l'acteur Laurent Lafitte. Celui-ci est connu du grand public pour son rôle récent dans le film « Le Comte de Monte Cristo ». Mais il navigue avec aisance entre théâtre, comédie, drame et réalisation.



Réervations www.cine-lines.fr



Permis de construire ou déclaration préalable : le champ d'application

La déclaration préalable de travaux et le permis de construire sont deux types d'autorisation d'urbanisme, au même titre que le permis d'aménager ou le permis de démolir. Ces différents dossiers permettent au service urbanisme de votre commune de vérifier que votre projet respecte bien le plan local d'urbanisme.

Chaque autorisation correspond à des cas de figures précis, en fonction des règles énoncées par le code de l'urbanisme.

La déclaration préalable : pour les petits projets

La déclaration préalable concerne les travaux de faible envergure. Elle porte sur les projets qui n'entrent pas dans le champ d'application du permis de construire. Il s'agit des travaux suivants :

- Construction d'un bâtiment neuf dont la surface de plancher ou l'emprise au sol est comprise entre 5 et 20 m² ;
- Agrandissement de 20 m² maximum d'une construction existante, si votre terrain est situé en dehors de la zone urbaine du PLU ou dans une commune non couverte par un PLU ;
- Agrandissement de 40 m² maximum si votre terrain est situé en zone urbaine ;
- Construction ou modification d'une clôture, si la commune a pris une délibération en ce sens ;
- Modification de l'aspect extérieur d'une construction (remplacement de volets, pose d'une marquise, etc...) ;
- Changement de destination (transformation d'un commerce en logement par exemple), sans modification des structures porteuses ou des façades du local ;
- Construction d'une piscine ;
- Division d'un terrain en plusieurs lots dont au moins un à bâtir.

Ainsi, la construction d'une véranda, d'un abri de jardin ou d'une surélévation de superficie modérée entre dans le champ d'application de la déclaration préalable.

Si votre terrain est situé en secteur protégé (site classé, abords de monuments historiques), toute construction doit faire l'objet a minima d'une déclaration préalable, et ce dès le premier mètre carré. En revanche, en dehors de ces zones patrimoniales, la création de 5 m² de surface de plancher maximum n'est soumise à aucune autorisation, si la hauteur de la construction ne dépasse pas 12 mètres.

L'aménagement d'un lotissement avec création d'espaces communs est soumis à permis d'aménager. Les démolitions doivent faire l'objet d'un permis de démolir en parallèle de la déclaration préalable. Les autres types de constructions doivent faire l'objet d'un permis de construire.

Le permis de construire : pour les travaux plus importants

Le permis de construire concerne les projets de moyenne à grande envergure mentionnés aux articles R.421-14 et suivants du code de l'urbanisme. Il s'agit des travaux suivants :

- Construction d'un bâtiment neuf de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol ;
- Agrandissement de plus de 40 m² de surface de plancher, ou de plus de 20 m² si le terrain est situé en dehors de la zone urbaine d'un PLU ou dans une commune non couverte par un PLU ;
- Agrandissement de plus de 20 m² qui a pour conséquence de porter la surface de plancher totale après travaux à plus de 150 m² ;
- Travaux portant sur un monument historique ;
- Construction d'une piscine de plus de 100 m² ;
- Changement de destination avec modification des structures porteuses ou de l'aspect extérieur du local.

Ainsi, toutes les constructions nouvelles dont la surface est supérieure à 20 m² (surface de plancher ou emprise au sol) doivent faire l'objet d'un permis.

... ou déclaration préalable

Permis de construire et déclaration préalable : les points communs

Que vos travaux soient soumis à déclaration ou à permis, vous devez respecter une procédure bien précise et effectuer de nombreuses démarches. Vous devez obtenir votre autorisation avant de commencer vos travaux et aménagements. Vous ne devez pas vous contenter d'informer la mairie de votre projet mais bien obtenir son accord. Si vous avez commencé vos travaux trop tôt, vous êtes en infraction.

Ces deux dossiers font l'objet d'une instruction précise par le service urbanisme. L'instructeur en charge de votre demande va étudier méticuleusement votre projet afin de vérifier que les règles d'urbanisme en vigueur dans votre commune sont bien respectées.

Le permis de construire et la déclaration préalable sont des dossiers exigeants. En plus du formulaire cerfa, ils doivent être composés de nombreux documents : plan de masse, plan de coupe, insertion graphique 3D, photographies, etc. La liste des pièces à joindre est fixée par le code de l'urbanisme.

Lorsque vous avez obtenu votre autorisation de construire, vous devez procéder à un affichage sur votre terrain, visible depuis l'espace public. Cet affichage est une obligation légale qui permet de faire courir le délai de recours des tiers.

Après avoir clôturé le chantier, vous devez déposer une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT). Les agents du service urbanisme viendront alors vérifier que les travaux mis en œuvre correspondent bien aux informations contenues dans votre autorisation d'urbanisme.

Permis de construire ou déclaration préalable : quelles différences ?

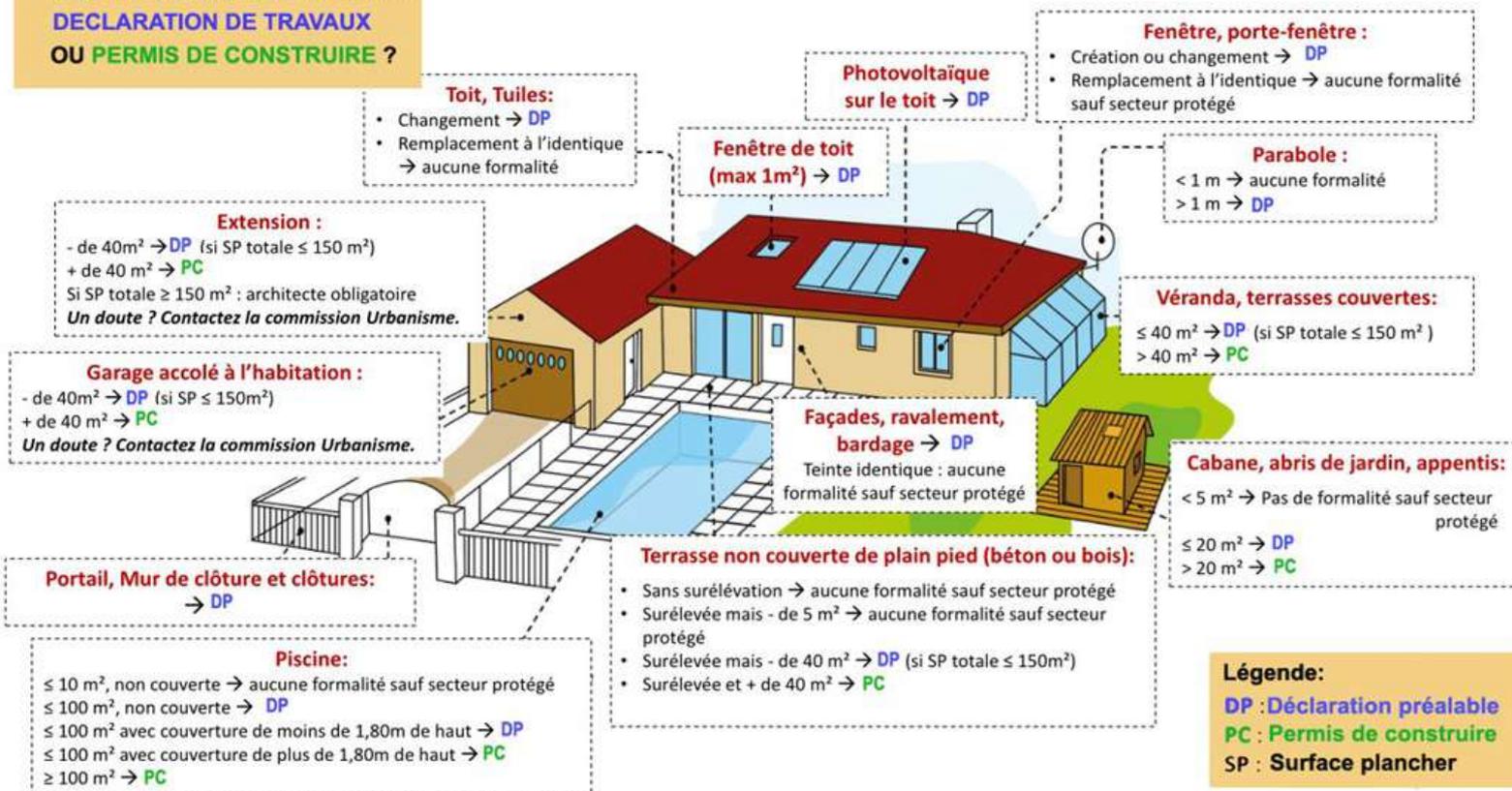
Si ces deux dossiers ont beaucoup de points communs, il existe cependant quelques différences.

Ce qui distingue principalement la procédure d'instruction de la déclaration de celle du permis de construire, c'est le délai d'instruction. Pour la déclaration de travaux, il est d'un mois minimum, ce délai pouvant être porté à deux mois en cas de travaux en secteur protégé (sites patrimoniaux, abords de monuments historiques). Pour un permis de construire, vous devrez être plus patients puisqu'il faut compter entre deux et cinq mois pour obtenir une réponse de la mairie.

Le dépôt d'un permis de construire nécessite parfois de recourir à un architecte. C'est le cas si vous construisez un immeuble de logements ou une maison individuelle dont la surface totale est supérieure à 150 m².

Dans le cadre d'un permis de construire, la mairie peut exiger des documents annexes. En revanche, les plans doivent être de même qualité pour les deux dossiers !

PROJETS DE TRAVAUX : DECLARATION DE TRAVAUX OU PERMIS DE CONSTRUIRE ?



Mais aussi à Prunay

Changement de mode opératoire

Notre commune, comme toutes celles de moins de 1000 habitants, lors d'élections municipales, avait un scrutin majoritaire plurinominal avec possibilité de panachage, qui permettait de rayer des noms des candidats.

La loi du 22 mai 2025 a étendu le mode de scrutin de liste paritaire à toutes ces communes.

De ce fait lors des prochaines élections municipales, ce changement sera effectif et la liste devra comporter autant de femmes que d'hommes.



Boîte aux lettres

Suite au très faible volume de courrier déposé dans la boîte aux lettres de la poste située à côté de l'église, la Poste a décidé de retirer celle-ci.



Octobre rose

Dans le cadre d'octobre rose, la troisième édition de la rencontre avec le bien être aura lieu le week-end du 11 et 12 octobre.

L'entrée est libre.



3^{ème} Rencontre
avec le Bien-Etre

Les 11 & 12 octobre

Samedi de 14 h à 18 h
Dimanche de 10 h à 17 h

SALLE POLYVALENTE - PRUNAY-sur ESSONNE

Événement organisé par
L'AMICALE PRUNAYSIENNE

OCTOBRE ROSE
L'AMICALE PRUNAYSIENNE SOUTIENT LA LUTTE CONTRE LE CANCER

NUMÉREUX EXPOSANTS des métiers du bien-être	ENTRÉE GRATUITE	RESTAURATION Sur place le dimanche Autre possibilité à la carte
SONS DÉCOUVERTE		
CONFÉRENCES & ATELIERS		

Plus d'infos :
Cocontact Chantal Ouzil 06 36 89 54 92 - mail : gaudinbened@prunay.com

N° 100 000 000 000 000 000 000

Arrêt de car

Au vu de la vitesse de certains véhicules, un arrêté a été pris pour minimiser la vitesse à 50km/h sur la portion de route située au lieu dit « les rabiers ».

En complément, des barrières ont été installées pour sécuriser l'attente, la montée et la descente des enfants à l'arrêt de car, des panneaux indicateurs ont été posés, ainsi que la réfection des peintures au sol sur la chaussée, réalisée. Remerciements appuyés à notre employé communal qui a réalisé en partie les travaux pour minimiser les coûts.



Vie dans notre village



Beaucoup de prunaysiens sont propriétaires de chiens et une grande majorité gèrent bien leur animal.

Mais lorsque ces animaux aboient constamment, il est évident que cela crée un trouble insupportable. Merci aux responsables de ces animaux de lancer les actions nécessaires afin que ces problématiques s'arrêtent. De plus, lors de promenade, votre chien doit être tenu en laisse. Et les éventuelles déjections doivent être ramassées.

Il est aussi rappelé que les feux sont interdits.

Ces rappels ne sont pas totalement suivis et quelquefois en connaissance de cause, et dans ce cas, aucune indulgence n'aura lieu en cas de verbalisation.



L'été arrivant, les jardins seront plus utilisés et les moments de détente et de convivialité plus nombreux qu'à la saison hivernale.

Pensez à vos voisins lorsque vous écoutez de la musique, que vous profitez de votre piscine, ou bien lorsque que vous partagez un apéritif ou un repas à l'extérieur...

Le stationnement sur la voie publique est régi par une réglementation.

Il arrive quelquefois, que certains ne respectent pas le code de la route, et que cela occasionne des gênes pour les autres automobilistes, riverains ou conducteurs de véhicules importants (agriculteurs, chauffeurs de car).



Du non-respect de ces points, la Gendarmerie a été sensibilisée et effectuera des contrôles réguliers.



L'utilisation des engins thermiques pour réaliser l'entretien de vos propriétés est autorisé aux heures habituelles et raisonnables.

Le dimanche après-midi et les heures de repas sont à proscrire.

Tous ces rappels n'ont qu'un but, le bien-être de tous.

Malheureusement, lorsque ces comportements incivils se répètent trop souvent, ils entraînent des mesures restrictives qui peuvent paraître injustes pour ceux qui respectent les règles, mais qui se voient sanctionnés pour un simple écart.

Alors, si nous souhaitons préserver une vie paisible dans l'environnement que nous avons choisi, veillons à respecter nos lieux de vie, le travail des agriculteurs, les espaces publics, nos voisins... Vivre à la campagne ne signifie pas que tout est permis.

Habiter en milieu rural n'exclut pas le respect des règles essentielles de la vie en collectivité.

Pharmacies de garde

Les pharmacies de garde sont affichées sur les vitrines des pharmacies des communes voisines, sur le site internet monpharmacien-idf.fr, sur l'application mobile [Mon Pharmacien](http://MonPharmacien) (Android ou Apple). Vous pouvez aussi appeler le [3237](tel:3237) ou 3237.fr.



Distribution eau potable

La régie EPSE (Eau Potable du Sud Essonne) en charge de la fourniture d'eau pour notre commune nous informe que les prochains relevés d'index des compteurs auront lieu du 20 septembre au 10 octobre pour émission des factures à mi octobre.

Ensuite les relevés auront lieu en mars et à la même période que cité plus haut pour le deuxième semestre.



Nos déchets

Depuis le 1^{er} Janvier, la fréquence de ramassage des ordures ménagères (poubelle marron), et du recyclage (poubelle jaune), a été inversé.

Tous les 15 jours, le mardi matin chaque semaine pair, pour la marron .

Tous les jeudi matin pour la jaune.

Suite à ce changement, la constatation des tonnages sur les collectes du mois de janvier 2024/2025 semble démontrer que le SIRTOM a pris la bonne décision en inversant TRI et OM.

(En Tonne)	Ordures Ménagères	TRI
2024	388.10	132.20
2025	316.78	153.52
DIFFERENCE	- 71.32	+21.32

Par ailleurs, les efforts réalisés concernant la gestion des déchets ont porté leurs fruits puisqu'en 2025, le SIRTOM est en mesure de réduire ses charges de fonctionnement à hauteur de 130 000 €. Cela représente pour les habitants de Prunay/Essonne, **une baisse de la TEOMI de 4.2%**.

Enfin, pour tous changement de bacs ou de couvercles suite à une dégradation due à la collecte, vous pouvez contacter la mairie aux heures d'ouvertures, où allez sur le site du SIRTOM : <https://www.sirtom-sudfrancilien.fr/>

Travaux à Prunay

Des travaux votés lors du conseil municipal d'avril consisteront à :

- Réhabiliter la totalité de l'éclairage public, en passant tous les éclairages par des led et en réhabilitant les armoires de commande
- Assurer une meilleure sécurité à l'angle de la rue de Sauxcelles et de la rue de l'Essonne, par la pose de feux à récompense. Ce dispositif permettra de répondre à deux problématiques (réduire la vitesse sur la rue de l'Essonne et faciliter l'accessibilité, en toute sécurité à la rue de Sauxcelles qui a vu le nombre d'habitants augmenter très sensiblement).
- Rénover l'école en terminant le programme d'isolation (après avoir isolé la toiture) par des travaux de pose de portes et fenêtres double vitrage, en changeant la totalité des sanitaires, et des revêtements des sols et des murs. Ces travaux seront complétés par une meilleure sécurisation des accès par la pose d'une nouvelle clôture et de nouveaux portails. Le tout sera complété par la création d'un mini jardin au sein de la cour d'école permettant aux écoliers de semer, planter et récolter et qui désimperméabilisera un peu cette surface qui est un point chaud l'été.



Vous aurez dans le prochain numéro le détail de ces travaux, dont certains seront visibles très rapidement.

La recette

Tarte aux légumes d'été

-  Recette facile
-  Economique
-  Temps total : 40 min (+ 10 min pour la pâte)
-  Préparation : 15 min (+ 10 min pour la pâte)
-  Cuisson: 25 min

Ingrédients:

Pour la tarte:

- * 1.5 poivrons rouge
- * 3 courgettes
- * 3 œufs
- * 225 ml de lait
- * 135 ml de crème fraîche liquide

Pour la pâte:

- * 250 g de farine
- * 200 g de beurre
- * 120 ml d'eau
- * 1 pincée de sel

Préparation

Préchauffez votre four th.7 (210°C) pour la cuisson de tarte aux légumes

Pour la pâte:

1. Assurez-vous que tous les ingrédients sont bien froids. Pour cela, coupez le beurre en dés et placez-le au congélateur une dizaine de minutes avec la farine.
2. Dans un saladier ou le bol de votre robot, mettez la farine, le beurre en dés, et le sel.
3. Mélanger les ingrédients pendant deux minutes.
4. Ajoutez de l'eau bien froide au mélange. Ne mélangez pas trop pour éviter que la pâte ne devienne élastique. Les cubes de beurre doivent rester visibles.
5. Formez une boule grossière avec la pâte. L'objectif est de ne pas la réchauffer ni l'assouplir pour le moment.
6. Farinez un plan de travail puis étalez la pâte en rectangle à l'aide d'un rouleau à pâtisserie.
7. Divisez le rectangle en trois parties et rabattez chaque extrémité vers la partie centrale. Tournez ensuite la pâte d'un quart de tour.
8. Répétez l'opération de pliage et de rotation 5 à 6 fois.
9. Votre pâte feuilletée est prête ! Avant la cuisson, laissez la pâte au frais quelques minutes.

Pour la tarte aux légumes:

1. Dans un plat à tarte, étalez une pâte feuilletée.
2. Piquez la pâte à l'aide d'une fourchette
3. Lavez les courgettes et le poivron rouge. Coupez les courgettes en rondelles et le poivron en lamelles.
4. Mettez dans le fond de la tarte les rondelles de courgettes en les superposant.
5. Une fois la tarte toute tapissée, ajoutez les lamelles de poivrons en les disposant en forme de soleil.
6. Dans un saladier, mélangez les œufs, le sel, le poivre, le lait et la crème fraîche.
7. Versez la préparation et enfournez pendant 25 min au th.7 (210°C).



Bon appetit !!

Fortes chaleurs : Précautions à prendre

Rafrâchir son habitation :

Pensez à fermer vos volets ou rideaux et à maintenir les fenêtres fermées dans la journée. Pensez également à provoquer des courants d'air dès que la température extérieure est plus basse que la température intérieure (généralement le matin, le soir et la nuit). Évitez le plus possible d'allumer les lumières et plus généralement les appareils électroniques.

Si vous ne parvenez pas à rafraichir votre habitation, **prenez au moins 2 ou 3 heures par jour dans un endroit frais** : grands magasins, cinémas, lieux publics...



Bien se désaltérer :

◆ **buvez régulièrement** et sans attendre d'avoir soif, au moins **1 litre et demi à 2 litres par jour**, sauf en cas de contre-indication médicale ;

◆ **ne consommez pas d'alcool**, qui altère les capacités de lutte contre la chaleur et favorise la déshydratation ;

◆ **évitez les boissons à forte teneur en caféine** (café, thé, colas) **ou très sucrées** (sodas) car ces liquides augmentent la sécrétion de l'urine ;

◆ en cas de difficulté à avaler les liquides, **prenez de l'eau sous forme solide en consommant des fruits** (melons, pastèques, prunes, raisins, agrumes) et des crudités (concombres, tomates, sauf en cas de diarrhées), des compotes, sorbets, yaourts...etc..



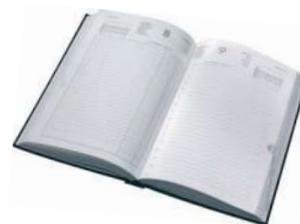
Éviter les activités extérieures nécessitant des dépenses d'énergie trop importantes (sports, jardinage, bricolage, etc.).

Éviter de sortir à l'extérieur aux heures les plus chaudes (11h – 21h). Si vous sortez, restez à l'ombre en portant un chapeau et des vêtements légers et amples, de couleurs claires.



A vos agendas !!!!

- Feux d'artifice le 12 Juillet à Buno-Bonnevaux
- 3^{ème} rencontre du bien être les 11 et 12 Octobre - Octobre Rose
- Tournoi de Ping-Pong - Téléthon 2025 (date à confirmer)
- Noël des enfants en Décembre (date à confirmer)



Carnet

Décès

Toutes nos condoléances à la famille

- Madame DAUDU Nadège née GARNIER le 28 février 2025 dans sa 75^{ème} année
- Madame LAURENT née VERSTUYFT le 20 mars 2025 dans sa 89^{ème} année
- Monsieur TRITZ Lionel le 15 avril 2025 dans sa 71^{ème} année
- Madame HUYNH VAN Madeleine née DARME le 15 juin 2025 dans sa 89^{ème} année

Naissance

Félicitations aux heureux parents

- Maddy, sandra Cyrille SHEPS le 25 avril 2025